

REGULARISATION d'une SOMME DE 15.000 Francs versée par la Trésorerie Générale de la Réunion au Budget de la Commune de Saint-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport.

Cette recette grevée d'affectation. Elle doit être également inscrite dans sur l'exercice 1950 (1) Saint-Denis, le 16 Février 1951
Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 271 du 30 Décembre 1950 une somme de 15.000 Frs a été versée au Budget de la Commune pour l'exercice 1950 par le Trésorier Général de la Réunion.

Cette somme est destinée aux Travaux manuels de l'Enseignement du 1er degré Fournitures pour Travaux pratiques (coupe couture du Cours Complémentaire Ecole Joinville).

J'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de voter par autorisation spéciale, l'inscription de cette somme en recettes au budget de la Commune pour l'exercice 1950.

Elle sera reprise en dépense au Budget additionnel prochain.

Le 1er Adjoint frons de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

La régularisation demandée est adoptée à l'unanimité.

soumis à l'approbation de M^e le Préfet (1) vis le 6/3/51 Le Secrétaire Général de chef de division délégué Signé: Gavarun

Approuvé S^t Denis le 9/3/51 par Le Préfet et par délégué Le Secrétaire Général Signé: Leraux